



COMMUNIQUE DE PRESSE

LES CREANCIERS DU CLUB DE PARIS APPELLENT LES AUTRES CREANCIERS BILATERAUX D'HAITI A ANNULER LA DETTE DE CE PAYS

Après le tremblement de terre dévastateur qui a frappé Haïti, les membres du Club de Paris expriment leur profonde compassion à l'égard du peuple haïtien. Ils rappellent qu'ils se sont engagés le 8 juillet 2009 à annuler la totalité de leurs créances sur Haïti, d'un montant de 214 millions de dollars à cette date, à la suite de l'atteinte par Haïti du Point d'achèvement de l'initiative PPT. Les accords bilatéraux mettant en œuvre juridiquement cet engagement ont d'ores et déjà été conclus ou sont sur le point de l'être. Les créanciers qui n'ont pas encore signé d'accord bilatéral se sont engagés à accélérer le processus. Ils ont également rappelé qu'aucun paiement n'était attendu d'Haïti dans l'intervalle.

Compte tenu des besoins financiers auxquels Haïti devra faire face pour sa reconstruction, les créanciers du Club de Paris appellent les autres créanciers bilatéraux à annuler la totalité de la dette d'Haïti.

Notes de contexte

Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

La dette extérieure publique totale de la République d'Haïti était d'environ 1885 millions de dollars en valeur nominale fin septembre 2008 (source : rapports FMI et AID). A la même date, la dette extérieure publique de la République d'Haïti due aux créanciers du Club de Paris était d'environ 214,8 millions de dollars (source : Club de Paris).